



# DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL



La demande de dossier médical doit être transmise par courriel à l'adresse (joindre les pièces justificatives au mail) :

**[rdb-relations.patients@aphp.fr](mailto:rdb-relations.patients@aphp.fr)**

ou par courrier :

Hôpital Robert-Debré, Service des relations avec les usagers – 48 Boulevard Sérurier – 75935 PARIS Cedex 19

## Identité du parent (ou titulaire de l'autorité parentale) – Identité patient majeur

Nom  Nom de naissance

Prénom  Date de naissance

Adresse

Code postal  Ville

Téléphone  Adresse mail

## IDENTITÉ DU PATIENT MINEUR (si concerné)

Nom du patient  Prénom

Date de naissance du patient  IPP

Qualité du demandeur :  Titulaire de l'autorité parentale (Parent)  Tuteur  Mandataire

## PIÈCES DEMANDÉES ET INFORMATIONS SUR LA PRISE EN CHARGE



**Vous devez inscrire les noms de toutes les pièces dont vous avez besoin (liste au verso).**

**Exemple : Compte -rendu d'hospitalisation, compte-rendu de consultation, radio...**

**En cas de mention générale ("dossier complet", "intégralité" etc.) ou en absence d'indication, les pièces importantes du dossier vous seront communiquées.**

**Afin de mieux répondre à votre demande, vous pouvez indiquer son motif ou votre besoin :**

Période de la prise en charge :

Service(s) et/ou médecin(s) :

Précisions éventuelles :

## MODALITÉS DE TRANSMISSION (un seul choix possible)

Envoi en courrier recommandé à l'adresse du demandeur

Envoi du dossier par mail (non recommandé)

Remise du dossier en main propre à l'hôpital (sur rendez-vous)

Envoi postal à un tiers (nom, prénom, adresse...)

Date :

Signature :



Nous attirons votre attention sur le caractère strictement personnel des informations que vous allez détenir notamment vis à vis de tierces personnes. L'envoi du dossier par courrier électronique est possible mais n'est pas recommandé.

PIÈCES JUSTIFICATIVES >>



PIÈCES COMMUNICABLES >>



Les pièces jointes **ne doivent pas dépasser 10Mo** par mail **Les demandes incomplètes** ne seront pas traitées :

**Demande par le patient majeur :**

- Copie recto-verso de la pièce d'identité du patient en cours de validité

**Demande par le responsable légal d'un patient mineur :**

- Copie recto-verso de la pièce d'identité du responsable légal
- Copie du livret de famille OU de l'acte de naissance attestant de la filiation du patient mineur

**Demande par un tiers mandaté par le patient majeur :**

- Copie recto-verso d'une pièce d'identité du patient en cours de validité
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité du mandataire en cours de validité
- Accord préalable du patient sous la forme d'un mandat expresse signé

**Demande par le tuteur d'un patient majeur :**

- Copie recto-verso d'une pièce d'identité du patient sous tutelle en cours de validité
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité du tuteur en cours de validité
- Copie du jugement de tutelle

Les pièces communicables du dossier sont les informations recueillies au cours de la prise en charge dans l'hôpital. **Tous les documents ne sont pas utiles dans le cadre d'un suivi médical, vous devez donc inscrire les pièces dont vous avez besoin :**

**Les pièces importantes du dossiers** (ce sont les pièces qui seront utiles pour le suivi médical comme le compte-rendu d'hospitalisation, le compte-rendu opératoires, les examens etc.)

- Le compte-rendu du Service des Urgences ;
- Le compte-rendu d'hospitalisation ;
- Le compte-rendu opératoire ou d'accouchement ;
- Le compte-rendu de consultations ;
- Les feuilles de surveillance ;
- Le dossier de soins infirmiers ;
- Le dossier d'anesthésie ;
- Le compte-rendu d'examens et l'imagerie associée ;
- Les correspondances échangées entre professionnels de santé ;
- Les prescriptions médicales ;
- Les examens de laboratoire (hématologie, biochimie, biologie, anatomopathologie) ;
- Le dossier transfusionnel

**En cas de demande abusive**, et conformément à loi du 4 mars 2002, la copie des dossiers volumineux est susceptible de vous être facturée selon le barème suivant. Le cas échéant, un devis vous sera transmis. Son règlement conditionnera l'envoi du dossier.

BARÈME	FRAIS DE REPRODUCTION	FRAIS D'ENVOI EN RECOMMANDÉ
De 1 à 20 pages	0,18 € par page	5€
De 20 à 100 pages	0,15 € par page	10€
Plus de 100 pages	0,10 € par page	15€
CD-ROM	2,75€ CD-ROM	



Pour toute question, vous pouvez contacter le Service des relations avec les usagers :  
**Hôpital Robert-Debré – Service des relations avec les usagers**  
 48 Nolevard Sérurier – 75935 PARIS Cedex 19  
 Valérie BAZTIT : 01 86 46 82 29